



Bonjour à toutes et tous,

Nous l'avons toutes et tous entendus. Nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle : crèches, écoles, collèges, lycées et universités sont fermés jusqu'à nouvel ordre sur tout le territoire à partir de lundi 16 mars 2020.

Une situation complexe et justifiée au regard de la prévention, de la solidarité et de la protection des personnes les plus fragiles de notre société. Une situation toujours très évolutive et qui amène autant de questions et d'ajustements tant des institutions que de l'ensemble des acteurs qui composent la société. Pour le sujet qui nous concerne, nous serons attentifs :

- A court terme, à la mise en place de la continuité éducative, de l'information des élèves et des parents,
- A moyen terme, au suivi des apprentissages
- A l'horizon des échéances des examens de fin d'année comme le brevet et surtout le baccalauréat, nous demandons d'ores et déjà la bienveillance dans les notations et dans les commissions d'harmonisation. Mais se poseront peut-être également les questions de passation des épreuves et des validations des PFMP dans la voie professionnelle.

Depuis le début de cette crise sanitaire, nous avons des échanges avec le Directeur académique et la Rectrice. avec le Ministre et ses équipes.

Dans les établissements, les équipes pédagogiques demeurent mobilisées. Aujourd'hui, il faut prendre en compte le fait que certains élèves n'auront pas de matériel informatique pour accéder aux ENT. Des photocopies seront mises à disposition des familles et des envois postaux possibles. Le rectorat travaille avec les collectivités territoriales notamment pour le prêt à terme de matériel. Les situations sociales comme familiales étant toutes différentes, il faudra communiquer précisément sur les aménagements prévus pour pallier ces difficultés. Des aménagements seront également à prévoir pour toutes les zones blanches de connexion numérique. Les parents ne sont pas les enseignants de leurs enfants. Il faudra bien préciser aux élèves les devoirs qui seront notés et ceux qui ne le seront pas.

Il s'agit aussi de se poser la question des parents qui ne pourront pas garder les enfants, car même si les familles ne sont pas confinées, certaines ne pourront pas mettre en place de chaîne de solidarité localement.

Les enseignants peuvent se saisir de « ma classe à la maison », mais dans le 2nd degré Pronote demeure un axe central de communication, de support de cours, de ressources et de travail à faire.

Les enseignants utiliseront rapidement la classe virtuelle. Dans les lycées, 2 possibilités de support : soit "ma classe à la maison" (CNED), soit le « Lycée Connecté » (<http://lyceeconnecte.fr>) mis à disposition par la Région Nouvelle Aquitaine (choix pédagogique des équipes).

Les établissements sont fermés, les familles ne sont pas confinées si elles ne sont pas malades et ainsi l'entraide et le travail coopératif entre élèves est possible. La FCPE a rappelé qu'il n'est pas envisageable non plus de penser que les élèves pourraient passer plusieurs heures d'affilée par jour devant l'écran pour travailler.

La Région Nouvelle Aquitaine propose un service gratuit d'aide aux devoirs renforcé pour les lycéens : français, mathématiques, physique, anglais et espagnol. Ce service est accessible de 14h à 20h au 05 57 57 00 00.

Les conseils de classe sont maintenus et permettront la réalisation des opérations liées à Parcoursup, choix ou abandon de spécialités, vœux d'orientation. Les élèves délégués ne pourront y assister, en revanche la présence des parents est confirmée.

Sur le site académique vous trouverez la fiche "parents" pour la continuité pédagogique (connexion au CNED notamment) pour

le 1er et 2d degré . Cette page est accessible via le lien suivant : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid150186/continuite-pedagogique.html> et sur la page d'accueil du site académique [ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr).

Nous rappelons que la foire aux questions du ministère <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253> constitue en l'état les éléments de référence mis en place dans les établissements.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 42 92 40 98, nous restons [mobilisé.es](https://www.mobilise.es)

Bien à vous,

Stéphanie Anfray
Présidente Départementale
06 12 83 49 82

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques

CDPE33

114 rue Saint Genès 33000 BORDEAUX

Tél : 05.56.33.98.98

Horaires d'ouverture au PUBLIC et TEL : 9h30-12h30 /13h30-17h30 du lundi au vendredi

Fermé les mardi et Jeudi après-midi

Site : <http://33.fcpe-asso.fr/> - e-mail: fcpe33@fcpe33.fr